



COMMUNIQUE DE PRESSE DE L'AMBASSADE DU BURUNDI A BRUXELLES A
LA SUITE DE L'IMPUTATION MENSONGERE DIFFUSEE PAR LE SITE
www.bujumbura.be.

L'Ambassade de la République du Burundi à Bruxelles vient d'apprendre avec grande consternation le contenu d'un tract publié sur le site www.bujumbura.be, relatif à l'ignoble assassinat de trois religieuses à la Paroisse Guido Maria CONFORTI de Kamenge (Bujumbura), et souhaite porter à la connaissance de l'opinion ce qui suit :

1. L'Ambassade du Burundi condamne avec toute sa dernière énergie le meurtre des 3 religieuses, s'incline devant leur mémoire et assure que tout est en train d'être mis en œuvre par le Gouvernement du Burundi pour que les criminels soient connus et traduits devant la justice ;
2. L'Ambassade du Burundi exprime son indignation face à de telles imputations, rejette vigoureusement le contenu du tract et assure n'avoir jamais été en contact avec les gestionnaires du site www.bujumbura.be, un médium de la haine qui n'a d'autres visées que de semer le doute et la confusion entre les Burundais, et qui malheureusement vient de franchir le cap de l'opprobre en voulant créer la confusion entre deux Pays frères et amis ;
3. L'Ambassade du Burundi rappelle que l'animateur du site, sieur CIRAMUNDA Richard Delvaux, vivant en Belgique et qui se dit être à la tête d'un prétendu mouvement rebelle armé contre le Burundi, le M.N.B (Mouvement National Burundais), s'est déclaré lui-même ennemi de la nation burundaise et du Peuple burundais. Le contenu du tract en question et de tous les autres tracts du même goût qui circulent sur ledit médium s'inscrivent dans le droit but de porter atteinte aux intérêts du Gouvernement et du Peuple Burundais ;
4. Les propos que l'imposteur prête à l'Ambassadeur du Burundi à Bruxelles sont de la pure calomnie. L'Ambassadeur du Burundi à Bruxelles ne connaît de nulle part ni sieur CIRAMUNDA Richard Delvaux, ni aucun quelconque de ses collaborateurs dans sa sale besogne ;
5. L'imputation est si grave et dommageable que l'Ambassade du Burundi à Bruxelles se réserve le droit de saisir les instances judiciaires compétentes belges.

Fait à Bruxelles, le 08 septembre 2014

NDAYISENGA Félix

Ambassadeur du Burundi à Bruxelles

